

**RENAULT** | **LT AUTOMOBILES**  
Agent RENAULT

- Vente de véhicules neufs et occasions
- Mécanique toutes marques, Climatisation, Pneumatiques
- Carrosserie prise en charge toutes assurances
- Pare-brise
- Prêt de véhicules gratuit

**DACIA**

ltautomobiles@orange.fr  
**03 27 90 40 78**  
189, Rue d'Elpret - MARCHIENNES

**COPAIR**  
Climatisation

**AUBERGE LA CROIX DU PHE**

**LENTREBECC** OPTICIENS  
SOMAIN - PECQUENCOURT - ANICHE  
**03 27 86 08 91**

**Ô NATUREL**  
Coffre Ethétique

46 rue des Résistants  
58148 FLINES LEZ RACHES  
Prise de rendez-vous via Planity  
**03 27 89 03 36**

**ITRG**  
INTERVENTION | TÉLÉSURVEILLANCE  
INSTALLATION D'ALARME

27 Route d'Arras  
62300 LENS  
24h/24 : 0825 123 923  
contact@tsjc.fr

**David DEVRED**  
Electricité Générale  
Éclairage Public - Illuminations de Noël

**ZAC DU LUC 59187 DECHY**  
(Siège Social : 460 rue Voltaire 59450 Sin le Noble)  
Tél. : 03.27.95.92.00 - Fax : 03.27.95.92.02  
Internet : www.devred-electricite.fr

**Crédit Mutuel Nord Europe**

**CAISSE DE CREDIT MUTUEL DE SOMAIN**  
2, rue Suzanne Lanoy - 59490 SOMAIN  
Tél. : 08.20.35.21.98 - Fax : 03.27.08.14.34 - mail : 02736@cmne.fr  
**0 820 352 198 service 0,12€ / min + prix appel**

**Région Hauts-de-France**

**Nord**  
le Département est là →

**AMÉNAGEUR - LOTISSEUR**  
**> NOTRE MÉTIER, L'AMÉNAGEMENT**

Spécialiste du foncier et en partenariat avec les collectivités, Proteram conçoit, développe des programmes d'aménagement, crée des espaces de vie et commercialise des lots prêts à construire.

**03 20 83 64 21 • info@proteram.fr**

Parc d'Activité de la Motte  
27 rue Paul Dubrule - 59810 LESQUIN  
www.proteram.fr

**Carrefour contact**

**AD GARAGE EXPERT FLASH AUTO**  
VENTE DE VÉHICULES NEUFS ET OCCASIONS

AD, C'EST SÛR

294, Avenue Barrois - 59146 Pecquencourt  
Tél. : 03.27.90.54.45 - sas.flashauto@outlook.fr  
www.ad.fr/garage/garage-flashauto

**ASSURANCE DE L'OSTREVENT**  
PECQUENCOURT  
**03.27.08.33.76**

**ATOL MON OPTICIEN**

**HELENE SLAWINSKI**  
opticien diplômé

2 bis place Jean Jaurès  
59490 SOMAIN

Tél. : 03 27 96 88 93  
Fax : 03 27 96 71 92  
atol-somain@wanadoo.fr  
www.opticiens-atol.com

**HERVÉ HENNEGRAEVE**  
06 09 63 33 97

TRAVAUX PUBLICS - TERRASSEMENT - DÉMOLITION - TOUT À L'ÉGOUT  
RÉCUPÉRATION DES EAUX PLUVIALES  
AMÉNAGEMENT D'ETANGS ET D'ESPACES DE LOISIRS

Tél. : 03 27 87 59 23 - Fax : 03 27 90 29 94  
herve.hennegraeve@orange.fr - 41, rue de la Presqu'île - 59870 Marchiennes

**Opti'soins**

**La Cave d'Éric**

**CARROBAT.C**  
Carrelages - Gros Œuvres

488, rue Philibert Delorme  
ZI la Renaissance  
59490 Somain  
Tél : 03 27 950 950  
Email : carrobat@carrobat.fr

**MUTUELLE JUST!**

**PLACE MOBILITÉ**

**03.27.34.34.34**

**DECATHLON**  
LAMBRES-LEZ-DOUAI

**S.A. WIART**  
Au Service de l'Environnement

Location de bennes  
Collecte Ordures Ménagères

Rue Clémenceau  
59552 LAMBRES LEZ DOUAI  
Tél. : 03.27.87.36.78  
Fax : 03.27.99.94.91

**MARBRERIE FONTAINE**  
FABRICANT

FUNÉRAIRE - DÉCORATION - BÂTIMENT

POMPES FUNÈRES MARCHIENNOISES  
ORGANISATION & CONTRATS OBSEQUES

tél. 03 27 90 42 58  
38 Rue Loiseleur - 59870 MARCHIENNES

**MARCHIENNES**  
Ville de toutes les passions.

**O.M.S. Marchiennes**  
Forêt Domaniale  
www.omsmarchiennes.fr

**CHALLENGE RUI OSTREVENT**

**Inscriptions limitées 3000 coureurs**

Office Municipal des Sports

**Dimanche 13 Octobre 2024**



**31<sup>ème</sup> édition**  
dédiée à Jean-Marc MORTIER

**10 km Label National**

**Label Régional 21,1 km**

Région Hauts-de-France

**Crédit Mutuel Nord Europe**  
CREDIT MUTUEL DE SOMAIN

**Nord**  
le Département est là →

# BULLETIN D'INSCRIPTION OFFICIEL

Tél. : 03.27.91.17.54

vosre courrier doit nous parvenir avant le 10/10/24

OMS de Marchiennes Mairie

Place de l'Abbaye - 59870 MARCHIENNES

Mail : cbarloy@marchiennes.fr

www.omsmarchiennes.fr

Règlement à l'ordre de l'OMS :

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Sexe : \_\_\_\_\_ N° Tél obligatoire : \_\_\_\_\_

Année de naissance : \_\_\_\_\_ Nationalité : \_\_\_\_\_

N° Licence : \_\_\_\_\_ Club : \_\_\_\_\_

Performance année -1 \_\_\_\_\_

Pays de naissance : \_\_\_\_\_

Les ressortissants étrangers hors Union Européenne sont tenus de justifier auprès des organisateurs, avant le départ de l'épreuve, de leur identité et de leur carte de séjour ou carte de résident sur le territoire national, en cours de validité.

Votre e.mail : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_

Pays : \_\_\_\_\_

10 km = 10 € à 10 h 8 € pour les licenciés FFA

21,1 km = 12 € à 10 h 10 10 € pour les licenciés FFA

Catégorie :

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et accepte toutes les clauses. je joins la copie de ma licence (voir règlement joint) ou la copie de mon certificat médical (voir modalité dans règlement).

L'inscription ne sera effective que si le bulletin est signé par le concurrent et accompagné de l'un des documents cités dans le règlement de la course ainsi que des droits d'inscription.

Signature obligatoire

(des parents si mineur)

▼ L'inscription est possible sur place le samedi de 14h à 17h en retirant son dossard.

N° de dossard

Inscription en ligne sur le site de l'OMSmarchiennes.fr jusqu'au jeudi 10 octobre à minuit

# RÈGLEMENT

L'Office Municipal des Sports de Marchiennes organise le dimanche 13 octobre 2024 sa 31<sup>ème</sup> Edition des 10 et 21,1 km.

L'épreuve est ouverte à toutes les personnes licenciées ou non.

**Assurance :** Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance souscrite auprès de la SMAACL 141 Av. S. Allende 79031 Niort Cedex 9 en responsabilité civile. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence ; il incombe aux autres participants de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

**Annulation/Neutralisation :** En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, de condition climatique, de problèmes sanitaires ou de toutes autres circonstances, notamment celles mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisateur se réserve le droit d'annuler ou de neutraliser une ou plusieurs épreuves sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

**Certificat médical/Licences :** **Pas de présentation de licence ou CM sur le tél portable.** Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présence obligatoire d'une licence FFA en cours de validité à la date de la manifestation.

**NOUVEAUTE** pour les majeurs non licenciés FFA le **PPS** (parcours de prévention de santé) de moins de **3 mois à la date de la course**. Pour les mineurs : le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à ne réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de **six mois**.

Les athlètes étrangers, même licenciés d'une fédération affiliée à l'IAAF, doivent fournir le PPS en langue française (ou accompagné d'une traduction en langue française si rédigé dans une autre langue). L'organisateur n'est pas tenu de vérifier l'authenticité des justificatifs d'aptitude transmis et ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas de falsification de l'un de ces derniers.

**Droits d'inscription et horaires :** 10 km **Label National** (Cadets à Masters) Qualificatif France **10 €** et pour les licenciés FFA des Hauts de France **8 €** départ à **10 h rue Pasteur** ; 21.1 km **Label Régional**. (Juniors à Masters) **12 €** départ à **10h10** (rue de l'Ange Gardien, face au dojo) et pour les licenciés FFA des Hauts de France **10 €**. **En cas de désistement de la part du coureur, aucun remboursement sauf sur présentation d'un CM.**

Les inscriptions sont ouvertes sur internet courant avril/mai sur le site omsmarchiennes.fr et ce jusqu'au jeudi 10/10/24 à minuit. Paiement sécurisé. Pour les inscriptions par courrier, s'assurer que le courrier arrive avant le vendredi 11/10/24. La signature du bulletin est obligatoire pour tous et vaut autorisation parentale pour les mineurs. Pas d'inscription le dimanche de la course.

**ATTENTION : 3000 inscrits**

**Vestiaire et Garderie :** Des consignes seront à votre disposition salle des sports. La responsabilité des organisateurs ne saurait être engagée en cas de perte ou de vols d'objets laissés en consigne. Dépôts possible de clés de voiture également. Une garderie sera proposée au dojo, rue de l'ange gardien (près du départ du semi) pour les enfants de 2 à 8 ans, limité à 40 enfants (inscription au préalable obligatoire) au 03.27.91.17.54.

**Retrait de dossards :** Le retrait de dossards peut se faire soit le samedi 12/10 entre 13h30 et 17h à la salle des sports M. Bernard, rue Pasteur, soit le dimanche matin dès 8h et ce jusque 15 mn avant les départs (prévoir des épingles) Cession de dossards : Aucun transfert de dossard n'est autorisé et engage la responsabilité en cas d'accident survenu ou provoqué par la personne non autorisée. Toutes personnes qui participent sans dossard peuvent être arrêtées par un membre de l'organisation et aucun ravitaillement ne leur sera distribué. Le port du dossard est obligatoire. Il doit être porté lisiblement sur la poitrine et maintenu par 4 épingles. Lors du retrait du dossard à la salle, un sens de circulation sera imposé. **Environnement :** en cas de non-respect, le coureur sera mis hors course.

**Divers :** Tout accompagnement (personne sans dossard ou en vélo) entrainera la disqualification du concurrent. **Jury :** La compétition se déroule suivant les règles de la FFA. Le jury est composé d'officiels FFA, sous l'autorité d'un juge officiel désigné par la FFA. Les éventuelles réclamations peuvent être faites conformément aux procédures fédérales. Leur décision est sans appel. Les officiels sont habilités à disqualifier tout concurrent qui se conduira de manière antisportive. **Handisport :** les fauteuils ne sont pas autorisés sur les parcours, seules les joelettes, en nombre limité, avec l'accord de l'organisateur seront autorisées à participer à l'arrière des coureurs. **Un ravitaillement** est assuré tous les 5 km sur les parcours. **La sécurité et l'assistance médicale** sont assurées par ADENORD et par une Société de secouristes. Des kinés et digito-puncture seront à votre disposition à l'arrivée. Dans le cas d'un **contrôle antidopage**, aucun coureur ne percevra son prix. Après avoir eu connaissance des résultats du contrôle, les prix seront envoyés par courrier au domicile des athlètes.

**Droit d'image :** Tout coureur participant autorise les organisateurs à utiliser les photos, films, ou tout autre enregistrement de cet événement, sans contrepartie financière, sur tous supports y compris les documents promotionnels et publicitaires réalisés et diffusés dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être ajoutées à cette durée. **CNIL :** Conformément à la loi « informatique et Liberté » N° 78-17 du 11 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Si vous le souhaitez, il vous suffit de nous écrire pour la non publication de vos résultats sur notre site ([cbarloy@marchiennes.fr](mailto:cbarloy@marchiennes.fr)) et celui de la FFA ([dpo@athle.fr](mailto:dpo@athle.fr))

**Tee-shirt :** Un tee-shirt technique sera remis dans le sas d'arrivée, après la course ainsi qu'un sachet ravitaillement et une bière offerte par l'OMS. Le **chronométrage** est assuré par la ligue. **Récompenses** (primes non cumulables). Aucune prime de départ n'est attribuée.

**Toutes primes non réclamées le jour de la course ne seront plus distribuées.**

10 km Hommes et Femmes	
1 <sup>er</sup>	500 €
2 <sup>ème</sup>	300 €
3 <sup>ème</sup>	200 €
4 <sup>ème</sup>	100 €
5 <sup>ème</sup>	50 €
du 6 <sup>ème</sup> au 10 <sup>ème</sup> :	30 €

21,1 km Hommes et Femmes	
1 <sup>er</sup>	500 €
2 <sup>ème</sup>	300 €
3 <sup>ème</sup>	200 €
4 <sup>ème</sup>	100 €
5 <sup>ème</sup>	50 €
du 6 <sup>ème</sup> au 10 <sup>ème</sup> :	30 €

**En application de la législation en vigueur**, toute somme versée à un athlète doit être déclarée au centre des impôts et sera soumise à l'impôt sur le revenu. Pour les non-résidents en France, l'organisateur procédera à un prélèvement à la source de 15% et reversera au centre local des impôts.

**PLUS D'INSCRIPTION LE JOUR DE LA COURSE RESULTATS EN LIGNE DES 20H ET LES PHOTOS DANS LES JOURS QUI SUIVENT...**